

Communiqué : Relaxe pour Saadia et Husein

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN

MONTPELLIER MERCREDI 23 MARS 2016

13H30 DEVANT LE TGI – Place P. FLOTTE

Les faits sont connus : le 3 août 2014 en pleine mobilisation contre la guerre israélienne menée contre la Bande de Gaza, Saadia et Husein, deux porte-parole du Comité BDS France 34 ont partagé sur leur page FB personnelle un montage photo arrivé de façon aléatoire sur le fil d'actualité de leur page FB. Or le montage était accompagné d'un texte caché, d'un contenu négationniste, complotiste et antisémite qu'ils n'ont pas vu puisqu'ils ont partagé rapidement, sans cliquer sur la photo, comme on le fait souvent sur FB. La LDH à la demande de la LDH34 s'est emparé de cet « accident de clic » et sans même rencontrer les deux intéressés pour entendre leurs explications a porté plainte contre Saadia et Husein pour : « « Contestation de crimes contre l'humanité, provocation publique à la commission de crimes ou délits, à la discrimination ou à la haine raciale – apologie de crime sur Facebook. » (!) Le MRAP s'est rapidement porté partie civile aux côtés de la LDH et ils ont été rejoints par un de leur partenaire « antiraciste » : la LICRA, puis par deux autres associations pro-israéliennes sionistes le BNVCA et Avocats sans Frontières.

Dans cette affaire tout repose sur la réponse à la question : ont-ils lu le texte et donc partagé en connaissance de cause le contenu de ce texte ? Ou bien, non, ils n'ont pas vu ni lu le texte caché et c'est un accident.

– Depuis le début les accusés clament qu'ils n'ont pas lu le texte, texte qu'ils ont condamné sans réserve et immédiatement

effacé de leur page le 6 août 2014 en fin d'après midi, dès qu'ils ont été informés de son existence.

– Depuis le début des personnalités locales, de nombreuses associations et tout l'entourage militant de Saadia et Husein n'ont cessé de clamer que les accusations portées contre eux étaient totalement infondées et n'ont cessé de leur témoigner toute leur confiance et soutien.

– Depuis le début cette plainte a provoqué de vives oppositions dans le mouvement de solidarité à la Palestine y compris au sein même du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) dont 14 organisations ont écrit une lettre à la LDH lui demandant de se retirer des parties civiles. L'union Juive Française pour la Paix (UJFP) qui condamne cette plainte a également rencontré la LDH pour lui demander de se retirer des parties civiles.

– Depuis le début des protestations se sont élevées au sein même de la LDH et une pétition a même été lancée contre cette plainte par une section LDH.

– Depuis le début, au sein du MRAP qui s'est porté partie civile, s'est levée une vague de protestation qui s'est exprimée sous forme de déclaration publique « Pas en notre nom » dénonçant cette plainte « qui salit le mouvement ainsi que notre crédibilité ». Cette déclaration pour demander l'arrêt des poursuites contre Saadia et Husein a été signée par 252 militants (3 fédérations et 9 comités locaux).

– Depuis le début Sophie Mazas, présidente de la LDH34 et initiatrice de la plainte a reconnu que Saadia et Husein n'étaient pas antisémites. C'est également ce qu'a déclaré M. Tubiana président d'honneur de la LDH lors de la rencontre du 9 juin 2015 à Montpellier devant une délégation de 5 représentants du comité BDS France 34.

Puisqu'il est de notoriété publique que Saadia et Husein ne sont pas antisémites, on admettra que rien ne justifie qu'ils soient traînés devant les tribunaux comme des racistes et des criminels alors même que la circulaire Alliot-Marie demande aux procureurs de réprimer durement les militants BDS.

Et quand on sait que sur les 57 partages du même post sur Face Book le même jour, seuls les deux porte-parole du Comité BDS France 34 sont poursuivis par la LDH, on peut légitimement s'interroger sur les motivations qui poussent la LDH à un tel acharnement exclusif sur deux porte-parole du comité BDSFrance34.

Parce que Saadia et Husein sont totalement innocents des accusations portées contre eux, nous appelons à leur relaxe.

Comité BDS France 34

16 mars 2016